Publié par le TNPF le 24/01/2019 - Edité le 05/11/2026

Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

Importance de la vérification des pressions de gonflage

Pourquoi faut-il vérifier la pression de gonflage des pneus ?

Quels que soient les pneumatiques montés sur votre caravane ou votre remorque légère, il est essentiel pour la **stabilité** de l'ensemble roulant et donc pour votre **sécurité**, d'utiliser la pression adaptée à la charge de votre caravane.

Le sous gonflage ou le sur gonflage peuvent rendre la conduite dangereuse, mais aussi provoquer des dégâts sur le pneumatique, pouvant aller jusqu'à sa détérioration.

Le faible diamètre de certains pneus de caravanes ou remorques aggrave encore ce phénomène car ils tournent plus vite et s'échauffent plus rapidement.

Les pressions doivent être vérifiées à froid, avant chaque voyage. En cas de contrôle lors d'un voyage (pneus chauds), ne jamais diminuer les pressions. Après avoir vérifier les pressions, s'assurer que la valve ne fuit pas et remettre impérativement le bouchon de valve.

Les pressions des pneus de votre voiture et de la caravane ou de la remorque se trouvent dans le carnet d'entretien ou sur une plaque ou étiquette spécifique (vérifier la pratique des constructeurs).

Pour optimiser le comportement et pour tenir compte de la « surcharge additionnelle », les pneus arrière du véhicule qui tracte la remorque (ou la caravane) doivent être gonflés à la pression pleine charge et/ou autoroute. Si la pression en utilisation normale est la même que la pression pleine charge, ajouter 0,4 bar sur les pneus arrière

En l'absence de conseils de gonflage donnés par le constructeur de la caravane ou de la remorque, utiliser une pression de 3 bar à froid pour les pneus radiaux. En cas de pneus « diagonaux », se renseigner auprès du fabricant, ou de l'importateur.

N'oubliez pas de vérifier la présence de la roue de secours, son bon état ainsi que sa pression de gonflage.

Document édité depuis :
https://www.tnpf.fr/caravanes_remorques/importance-de-la-verification-des-pressions-de-gonflage/